

# AFRICAN MINISTERS' COUNCIL ON WATER

## CONSEIL DES MINISTRES AFRICAINS CHARGES DE L'EAU

*Special Technical Committee of the African Union*

[www.amcow-online.org](http://www.amcow-online.org)



### DECISIONS DE LA 10<sup>ème</sup> ASSEMBLEE GENERALE DE L'AMCOW TENUE A DAR ES SALAAM, TANZANIE DU 21 AU 22 JUILLET 2016

Le Conseil des Ministres de l'AMCOW réunis en sa 10<sup>ème</sup> Assemblée Générale, décide ce qui suit :

#### 1.0. AMCOW GA/10/2016/Dar/1 : Décision du Conseil des Ministres sur la promotion du Système Africain de suivi et d'évaluation du Secteur de l'eau et de l'assainissement

Le Conseil des Ministres,

- 1.1. **Prend note** des améliorations apportées au Systèmes de surveillance et de présentation de rapport sur le Secteur de l'eau et de l'assainissement en Afrique et salue les efforts de tous les partenaires impliqués, visant à renforcer le système et aussi s'assurer de son alignement sur les processus mondiaux de suivi et d'établissement de rapports sur les ODD ;
- 1.2. **Invite** toutes les parties prenantes, y compris les partenaires au développement, les CER, la Société civile et les groupes d'intérêt à travailler de concert avec l'AMCOW en vue de renforcer le suivi et l'établissement de rapports en Afrique, durant la période Post 2015 ;
- 1.3. **Note** avec satisfaction le soutien de la Banque africaine de développement à travers la Facilité africaine de l'eau (FAE), ainsi que le soutien des partenaires, à savoir la Fondation Bill & Melinda Gates, l'Union Européenne, la Coopération Allemande (BMZ), le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et d'autres organismes de l'ONU pour l'appui financier et technique qu'ils apportent aux initiatives de suivi et de présentation de rapports ;
- 1.4. **Encourage** tous les Etats membres à institutionnaliser le système révisé, en veillant à ce que les processus appropriés de S&E pour le secteur au niveau national, soient liés à ce système. Par ailleurs, il encourage les Etats membres et les CER à allouer des ressources aux processus de surveillance et de production de rapports et à confirmer ou désigner des points focaux pour faciliter une meilleure coordination ;
- 1.5. **Demande** à la Facilité africaine de l'eau et les partenaires d'appui de continuer à financer l'initiative jusqu'à la Phase II du programme en vue de rendre opérationnel, un système fonctionnel de surveillance et d'établissement de rapports sur le secteur de l'eau et de l'assainissement en Afrique, avec un accent spécial sur l'assurance du Programme de renforcement des capacités ;
- 1.6. **Approuve** le Rapport annuel 2015 de Surveillance et d'évaluation du secteur de l'eau et de l'assainissement et **demande** aux Etats membres et aux acteurs de mettre en œuvre les recommandations y afférentes ;
- 1.7. **Exprime** sa profonde gratitude à Son Excellence Paul Kagamé, Président de la République du Rwanda pour avoir assuré le leadership dans les efforts en cours en vue de mobiliser des ressources pour financer les plans d'action à la base, afin d'amener les services d'approvisionnement en eau et d'assainissement en milieu rural, à 10 millions de personnes supplémentaires en Afrique, grâce à la mise en œuvre du Plan d'action de Kigali, un des principaux résultats du Rapport sur la situation de l'eau et de l'assainissement en Afrique et de la présentation du Rapport 2015 à la 27<sup>ème</sup> Assemblée du Sommet de l'UA.

**2.0. GA/10/2016/Dar/2 : portant sur la Mobilisation des ressources locales**


Le Conseil des Ministres,

- 2.1. **Note** avec satisfaction les activités en cours en vue de mobiliser des ressources pour le secteur de l'eau en Afrique ;
- 2.2. **Félicite** les Etats membres qui ont engagé des ressources pour la cause, avec une mention particulière pour la République fédérale du Nigeria et le Burkina Faso pour avoir honoré leur engagement en faveur de la Facilité africaine de l'eau ;
- 2.3. **Invite les** Etats membres, ayant pris des engagements, à les honorer et **encourage** les autres Etats membres et les partenaires de soutien à répondre à l'appel relatif à la mobilisation des ressources pour le secteur de l'eau en Afrique.




**3.0. GA/10/2016/Dar/3 portant sur les Mécanismes flexibles pour le paiement des contributions des Etats membres de l'AMCOW**

Le Conseil des Ministres,

- 3.1. **Note** avec satisfaction, l'engagement des Etats membres à s'acquitter de leurs obligations financières annuelles à l'égard de l'AMCOW pour une contribution annuelle de dix mille dollars US ;
- 3.2. **Félicite** les Etats membres qui ont entièrement payé leurs contributions et les encourage à maintenir ce cap.
- 3.3. **Invite** les Etats membres en situation d'arriéré de contributions annuelles de prendre les mesures nécessaires pour les apurer et demande au Secrétaire Exécutif de l'AMCOW d'intensifier les engagements avec les Etats membres sur la question de leur contribution de membre particulièrement à travers des visites personnelles. 

**4.0 GA/10/2016/Dar/4 portant sur Le Renforcement des relations entre l'AMCOW et la Commission de l'Union africaine (CUA) dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de travail de l'AMCOW et autres sujets**

Le Conseil des Ministres,

- 4.1 **Note** avec satisfaction la mise en place du Comité du secteur ministériel sur l'Eau et l'agriculture du Comité technique spécialisé (CTS) nouvellement opérationnel de l'Union Africaine sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement (ARDWE).
- 4.2 **Note, par ailleurs** avec satisfaction que le Comité du secteur ministériel sur l'eau et l'assainissement jouera le rôle d'organe et structure de l'AMCOW et félicite l'effort collectif engagé, sous la Présidence de la République du Sénégal, ayant conduit à ce résultat.
- 4.3 **Décide** de mener une collaboration active avec le Département de la CUA chargé de l'économie rurale et de l'agriculture et le Département juridique pour développer des propositions afin de redonner une nouvelle image et examiner le Cadre de gouvernance de l'AMCOW, en vue d'assurer son intégration harmonieuse aux activités de la Commission de l'Union africaine et de son Comité technique spécialisé sur l'ARDWE, nouvellement rendu opérationnel. Les propositions doivent être portées à l'examen de l'EXCO lors de sa 13<sup>ème</sup> Session ordinaire en juin 2017. 

## 5.0 GA/10/2016/Dar/5 portant sur La mise en œuvre du Programme de travail triennal de l'AMCOW et de la Stratégie de mise en œuvre

Le Conseil des Ministres,

5.1 **Note** le progrès dans la mise en œuvre du Plan d'action de travail 2014-2016 de l'AMCOW

5.2 **Note par ailleurs** avec satisfaction le soutien des différents partenaires en vue de renforcer le Secrétariat et mettre en œuvre les activités, inscrites sous tous les 7 Thèmes du Programme de travail de l'AMCOW, avec les contributions financières et techniques des différents partenaires, notamment la Facilité africaine de l'eau (FAE) sous la supervision de la BAD, du Gouvernement d'Allemagne et du Programme d'appui de l'UE, à travers la GIZ; et le Programme AfricaSan, soutenu par la Fondation Bill et Melinda Gates.

### 5.3 Décide de

- i. préparer le programme de travail de l'AMCOW 2017 - 2019 dans le but de réaliser les engagements de la Déclaration N'gor; les ODD; et les diverses initiatives et priorités du Comité Technique Spécialisé de l'agriculture, du développement rural, de l'eau et de l'environnement ;
- ii. élaborer une stratégie de l'AMCOW pour 10 ans en vue de renforcer les opérations et la sensibilisation internes de l'AMCOW, y compris un plan de développement des capacités internes;
- iii. lancer un appel à Son Excellence Dr John Pombe Joseph Magufuli Président de la République-Unie de Tanzanie pour parrainer et assurer le leadership dans des activités visant à mobiliser des ressources pour financer la mise en œuvre du Plan d'Action Prioritaire de la Gestion des Ressources en Eau (PAP-GRE).

5.4 **Appelle** à Son Excellence Muhammadu Buhari Président de la République Fédérale du Nigeria de continuer à assurer le leadership dans les efforts pour la réalisation de la vision 2025 du lac Tchad de la réhabilitation et / ou la restauration du lac et de ses zones humides, ainsi que d'assurer la préservation et la gestion durable de la Massif du Fouta Djallon.

5.5 **Décide** d'engager activement les États membres, en particulier ceux qui n'ont pas examiné le Programme d'Action Prioritaire –Gestion des Ressources en Eau (PAP-GRE), de contribuer à l'élaboration de l'action prioritaire individuelle ou Domaines d'intervention clés mis à l'échelle des programmes et / ou projets pour atteindre les objectifs des décisions connexes de la 12<sup>ème</sup> session du Conseil exécutif de l'AMCOW<sup>1</sup>.

### 5.6 Demande aux Etats membres de :

- i. Développer des comptabilités nationales de l'eau, sur la base du système des Nations Unies pour la comptabilité économique et environnementale pour l'eau (SEEA-Eau);
- ii. Opérationnaliser les structures institutionnelles nécessaires pour permettre une comptabilité économiques pour l'eau, comme base de prise de décision pour la gestion des ressources en eau en Afrique ;
- iii. Veiller à ce que le concept de comptabilité économique pour l'eau soit entièrement intégré dans les systèmes d'appui décisionnels pour la planification économiques ; l'allocation de ressources financières et l'investissement à tous les niveaux.


## 6.0 GA/10/2016/Dar/6 portant sur l'Etat financier et le Rapport d'audit de l'AMCOW

Le Conseil des Ministres,

6.1 **Prend acte des** Etats financiers et du Rapport d'audit 2015 ; **et approuve** ce qui suit pour le bon fonctionnement du Secrétariat de l'AMCOW:

- i. L'Etat financier 2015 de l'AMCOW ;
- ii. Le Rapport d'audit 2015 de l'AMCOW ;
- iii. Le Budget 2016 – 2017 de l'AMCOW.

### 6.2 Instruit

- i. Le Secrétariat de mettre en œuvre les recommandations du rapport d'Audit ;
  - ii. Le Secrétariat de travailler avec le sous-Comité du TAC pour améliorer le reportage financier et le budget de l'AMCOW.
- 

**7.0 GA/10/2016/Dar/7 portant sur l'initiative 2M4M de l'AMCOW visant à contribuer à l'accès universel à l'eau et à l'assainissement**

Le Conseil des Ministres,


7.1 **Prend acte** des aspirations à soutenir les Etats membres de l'UA en vue d'intensifier les services d'approvisionnement en eau et d'assainissement, à un minimum de 108 millions de personnes supplémentaires pour l'approvisionnement en eau et à 216 millions de personnes pour l'assainissement en Afrique, dans le cadre de la nouvelle Initiative 2M4M de l'AMCOW dédiée à la mise en œuvre du Plan d'action de Kigali ;

7.2 **Demande** à la BAD d'apporter son soutien à la mise en œuvre de l'initiative 2M4M avec un fonds de démarrage ;

7.3 **Décide** d'organiser une Table ronde pour la mobilisation de ressources, en vue de collecter des fonds pour la mise en œuvre du Programme de travail 2017–2019 de l'AMCOW, avec un accent particulier sur l'initiative 2M4M ainsi que la mise en œuvre du Plan d'Action de Kigali. 

**8.0 GA/10/2016/Dar/8 portant sur la désignation du Chef de l'Etat du pays assurant la Présidence du Conseil des Ministres africains de l'eau (AMCOW) Parrain de l'AMCOW pour la période du mandat de ce pays**


Le Conseil des Ministres,

- 8.1 **Prendre acte** du rapport sur les réalisations de l'AMCOW, sous la supervision et le leadership de Son Excellence Macky Sall, Président de la République du Sénégal et Parrain des programmes de l'AMCOW pour la période 2014 – 2016;
- 8.2 **Exprime** sa gratitude à Son Excellence le Président Macky Sall pour le plaidoyer louable de haut niveau qu'il a mené en tant que Parrain pour la pérennité de l'AMCOW et la promotion des politiques de sécurité de l'eau et de l'assainissement durant le mandat du Sénégal à la Présidence de l'AMCOW;
- 8.3 **Exhorte** le Comité exécutif entrant de l'EXCO à exprimer la gratitude de l'AMCOW à Son Excellence, Monsieur le Président Macky Sall ;
- 8.4 **Approuve les** Termes de référence pour la désignation du Chef de l'Etat du pays assurant la Présidence de l'AMCOW, Parrain de l'AMCOW et instruit le Secrétariat de travailler avec le pays et les partenaires concernés pour s'assurer du succès de cette initiative ;
- 8.5 **Décide** de désigner Son Excellence Monsieur John Magufuli, Président de la République Unie de Tanzanie comme Parrain des programmes de l'AMCOW pour la période 2016–2018. 



**9.0 GA/10/2016/Dar/9 portant sur la Coordination du processus africain pour le 7<sup>ème</sup> Forum mondial de l'eau**

Le Conseil des Ministres,

- 9.1 **Note** les mesures prises pour soutenir la candidature de l'Afrique pour l'organisation du 9<sup>ème</sup> Forum mondial de l'eau dans un pays africain, en particulier l'approbation de la proposition de candidature du Gouvernement du Sénégal pour organiser le 9<sup>ème</sup> Forum mondial de l'eau à Dakar, Sénégal en 2021 ;
- 9.2 **Encourage** la collaboration avec la CUA, les Etats membres, les Communautés Economiques Régionales(CER) et les autres institutions régionales à soutenir la candidature du Sénégal et à plaider auprès de la communauté internationale pour apporter leur soutien à l'effort louable fait par un pays africain pour accueillir le 9<sup>ème</sup> Forum Mondial de l'Eau sur le continent. 

**10.0. GA/10/2016/Dar/10 portant sur le mandat du Secrétaire exécutif de l'AMCOW**

Le Conseil des Ministres,

- 10.1 Note** la fin du mandat du Secrétaire exécutif de l'AMCOW et le processus de sélection d'un Secrétaire exécutif pour la période 2016–2020 ;
- 10.2 Exprime** sa profonde reconnaissance pour les 8 années de service dévoué de M. Bai Mass Tall en tant que Secrétaire exécutif de l'AMCOW pour la période 2008 à 2016 ;
- 10.3 En considération du rapport du Comité Technique**, nomme Dr. Canisius Kanangire comme Secrétaire exécutif de l'AMCOW pour la période 2016 – 2020.



**11.0. GA/10/2016/Dar/11 portant sur l'Opérationnalisation de la Commission africaine des eaux souterraines**

Le Conseil des Ministres:

- 11.1. **Loue** les efforts déployés par le Secrétariat de l'AMCOW et l'Union Européenne pour présenter la situation de la Commission Africaine des Eaux Souterraines (AGWC) et l'élaboration de la stratégie en vue de son opérationnalisation;
- 11.2. **Salue** le rôle joué par le Kenya et le Bureau de l'UNESCO à Nairobi en faveur de la Commission des eaux souterraines et la position du Centre Régional de l'UNESCO sur l'Education, la Formation et la Recherche en matière des ressources en eaux souterraines, basé au Kenya et l'engagement du Bureau de l'UNESCO au Kenya sur les questions liées aux eaux souterraines en Afrique ;
- 11.3. **Décide** d'initier une consultation avec le Ministre de l'eau et de l'irrigation du Kenya et l'UNESCO pour étudier les possibilités et les conditions d'accueil du Secrétariat de la Commission africaine des eaux souterraines au Centre régional de l'UNESCO sur l'éducation, la formation et la recherche en matière des ressources en eaux souterraines, basé au Kenya. Le Secrétariat de la Commission sera relocalisé dès que la situation en Libye s'améliore et si la Libye exprime l'intérêt de cette relocalisation ;
- 11.4. **Invite** les Etats membres et les partenaires à apporter un appui technique et financier en vue de l'opérationnalisation de la Commission Africaine des Eaux Souterraines (AGWC) ;**Décide** de travailler sur la situation intermédiaire de l'opérationnalisation de l'AGWC dans le cadre du projet de l'EU ;
- 11.5. **Instruit** le Secrétariat d'élaborer des critères de sélection des nouveaux commissaires pour la Commission Africaine des Eaux Souterraines.



**12.0 GA/10/2016/Dar/12 portant sur la révision du statut du personnel et le règlement financier de l'AMCOW**

Le Conseil des Ministres:

- 12.1. Note** la décision n°10 de la 8<sup>ème</sup> Assemblée Générale adoptant par principe le statut du personnel et le règlement financier de l'AMCOW et instruit le Secrétariat de le revoir en le mettant en harmonie avec la CUA ; un sous-Comité du TAC comprenant le Président du TAC et les Vices Président TAC sous régionaux superviseront directement ces actions et les soumettront pour examen à la prochaine réunion de l'EXCO en 2017.



**13.0. DECISION RELATIVE AUX OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT POST 2015 ET L'APPEL DE LA COMMUNAUTE AFRICAINE DE L'EAU EN VUE DE L'ADOPTION D'UN OBJECTIF DISCTINCT POUR LA SECURITE EN MATIERE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT**

**13.1. Le Conseil des Ministres Note que :**

- i. Suite au plaidoyer mondial pour un objectif consacré à la sécurité en matière d'eau et d'assainissement, dont l'AMCOW a été un participant actif, les dirigeants mondiaux ont adopté en septembre 2015, 17 Objectifs de développement durable (ODD) de l'Agenda 2030 pour le développement durable, lors d'un Sommet historique de l'ONU. L'ODD qui se fonde sur le succès des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et qui vise à aller plus loin en vue de mettre fin à toute forme de pauvreté, est entrée en vigueur le 1er juin 2016 ; ce qui inclus l'ODD6 dédié à la sécurité en matière d'eau et d'assainissement **"Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau"** ;
- ii. Le Secrétariat de l'AMCOW, en collaboration avec la DREA de la CUA et les partenaires a intégré la Déclaration de Dakar sur la Sécurité en matière d'eau et l'assainissement et les Engagements de N'gor sur l'Assainissement et l'hygiène en un seul document, intitulé la Déclaration de N'gor sur la Sécurité en matière d'eau et l'assainissement pour tous. La Déclaration devrait servir d'instrument pour la mise en œuvre des ODD sur la Sécurité en matière d'eau et l'assainissement, la Vision africaine de l'eau à l'horizon 2025 et l'Agenda de développement 2063 de l'Afrique ;
- iii. L'AG est invitée à noter qu'alors que le Secrétariat a collaboré avec le Gouvernement du Sénégal et le Président de l'AMCOW pour programmer un évènement parallèle, l'évènement pourrait ne pas se tenir, à cause des difficultés d'ordre logistique.

**14.0. DECISION EN VUE D'EXAMINER LES DIFFICULTES LIEES AU NIVEAU DE CAPACITE PROFESSIONNELLE JUNIOR ET CELUI DE TECHNICIEN DANS LE SECTEUR DE L'EAU EN AFRIQUE**

**14.1. Le Conseil des Ministres Note que**

- i. la mise en œuvre de cette décision s'inscrit dans le cadre de la Phase 2 du nouveau projet d'appui de la Commission européenne (ACEWATER2 Project) aux Centres d'excellence de l'UA-NEPAD, dirigés par le JRC et PHI de l'UNESCO ;
- ii. la réunion de lancement de la phase 2 du projet s'est tenue à Cape Town, Afrique du Sud, du 24 au 26 mai 2016 et ses objectifs ont été la présentation des principales activités de la phase 2 du projet qui consiste à :
  - a. Renforcer les deux réseaux de Centres d'excellence sur l'eau du NEPAD, existants en Afrique de l'Ouest et en Afrique Australe ;
  - b. Créer un réseau institutionnel et à améliorer le soutien à la recherche à l'élaboration des politiques dans le secteur de l'eau ;
  - c. Soutenir la mise en œuvre de la Déclaration des Ministres africaine, exhortant le Centre d'excellence de la CUA-NEPAD à développer un "Programme de développement de capacités humaines pour résoudre les problèmes de niveau de capacité professionnelle junior et celui de technicien dans le secteur de l'eau en Afrique.
- iii. la phase 2 du projet comporte deux volets : volet 1 sur les activités scientifiques, notamment l'analyse des données techniques, la gestion et le partage en ligne de l'Atlas sur la Coopération régionale dans le secteur de l'eau, la sécurité en matière d'eau et les ODD, l'évaluation du NEXUS eau –énergie –sécurité alimentaire, dirigée par le JRC et le volet 2 sur les "activités liées

à la capacité humaine" dirigée par l'UNESCO. La planification de la mise en œuvre a été présentée par JRC et PHI de l'UNESCO et la période de mise en œuvre s'étendra de juillet 2016 à juillet 2019 ;

- iv. qu'à cette Phase 2 de soutien de l'EC, 2016-2019, l'organe consultatif, guidé par la Décision de l'EXCO d'améliorer les contributions à la mise en œuvre du projet, afin d'atteindre le maximum d'impact, a été mis en place et est composé comme suit : NEPAD, AMCOW, UNESCO, Commission de l'Union Européenne (UE/DEVCO) et les réseaux des Centres d'excellence d'Afrique australe & Occidentale.

**15.0. Instruction de l'EXCO au Secrétariat de l'AMCOW de suivre et d'harmoniser le Plan d'action de Kigali Action avec les autres initiatives et activités importantes dans le secteur en Afrique.**

**15.1. Le Conseil des Ministres**

- i. **Note** que la mise en œuvre du Plan d'action de Kigali (KAP) suit toujours son cours et est parrainé par le Gouvernement de la République du Rwanda en vue de soutenir 10 Etats membres de l'UA pour fournir des services d'approvisionnement en eau et assainissement en milieu rural à 10 millions de personnes supplémentaires en appui audit plan pour la mise en œuvre du programme sur la base des leçons tirées ;
- ii. **Sollicite** la faveur de S.E le Président Paul Kagamé pour assurer le leadership dans les efforts en vue de mobiliser 50 millions d'Euros au minimum pour catalyser la mise en œuvre du Plan d'action ;
- iii. **Note** que l'AMCOW avec le soutien de la Fondation BMGF apporte son appui dans le renforcement des capacités dans le processus de suivi des engagements en matière d'assainissement et d'hygiène dans 53 Etats membres et le renforcement des politiques et du cadre institutionnel pour la prestation des services d'assainissement et d'hygiène au Tchad, en Sierra Leone, en Ouganda et au Zimbabwe.

**16.0. DECISION DE L'EXCO SUR L'AMELIORATION DE LA GESTION DE EAA (Eau et Assainissement pour l'Afrique)**

- 16.1 Le Conseil des Ministres** prend acte de la reconnaissance accordée au siège de EAA à Ouagadougou, Burkina Faso par la CUA et demande au Secrétariat de l'AMCOW de travailler par conséquent directement avec le Siège de EAA à Ouagadougou, Burkina Faso.

Fait à Dar es Salaam, le 22 juillet 2016 à la 10<sup>ème</sup> session du Conseil des Ministres



Son Excellence, Ing. Gerson H. Lwenge  
Président de l'AMCOW/ Ministre de l'eau et de l'Irrigation de la République Unie de Tanzanie